

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
de la Commune de Ruelisheim  
de la séance du 11 janvier 2024**

Le jeudi onze janvier deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures trente minutes, sur convocation de Monsieur le Maire, les Conseillers Municipaux de la Commune se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie de Ruelisheim, sous la présidence de Monsieur le Maire, DUSSOURD Francis.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :** FAIVRE Jean-Michel, Adjoint ; MONGIN Paulette, Adjointe ; SCHIRCK Damien, Adjoint ; NICOLOSI Nathalie, Adjointe ; GIRARD Francis, Adjoint ; VOGEL Maurice ; KOEGLER Sabine ; FRARE Francis ; SCHMUCK Corinne ; VOGT Pascal ; RAMUNDI Robert ; COLARD Laurence ; FUCHEY Françoise ; BOTTLAENDER Valérie ; Alexia SOUBAYA.

**Absent(e)(s) :**

**Excusé(e)(s) :**

**A donné procuration :**

Monsieur Ghislain PETERSCHMITT à Monsieur Damien SCHIRCK  
Monsieur Mickaël NISLÉ à Monsieur Robert RAMUNDI

**Assiste à la séance :**

LARGER Delphine, désignée secrétaire de séance

**Monsieur le Maire** souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à la presse.

Il remercie les élus d'assister à ce premier conseil de l'année et espère que tous porteront les projets de la commune.

Il remercie les élus pour leur vision positive sur le devenir de la commune.

Il les remercie pour le travail accompli à ses côtés tout au long de ce mandat.

Il réitère son vœu concernant la commune à savoir rendre la commune dynamique, attractive et autonome financièrement. Il rappelle d'ailleurs que les actions de vente de patrimoine (lotissement « le chêne », lotissement « villa verte ») ainsi que la hausse des taxes portent leurs fruits puisque la commune dégage plus de recettes de fonctionnement liées aux taxes. Cela permet donc d'obtenir une épargne brute intéressante ces dernières années.

Pour les années à venir, il faudra accumuler du résultat de fonctionnement sur plusieurs années avant d'engager des travaux d'investissement de grande ampleur (il n'y aura plus de vente de terrains pour les financer : il faudra sûrement alterner les dépenses d'investissement une année sur 2, voire une année sur 3).

Il rappelle les grands projets 2024 :

La réfection de la rue des Pierres et la rue de l'Ill, la rue de la Forêt avec la rue Ney et Lyautey, les travaux au complexe sportif ainsi que ceux de la caserne des pompiers.

Aussi il renouvelle tous ses vœux à l'ensemble des élus pour cette nouvelle année 2024.

Enfin, il profite de ce premier conseil de l'année pour souhaiter la bienvenue à Monsieur Vincent SCHILLINGER, nouvel agent recruté au sein du service technique depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Son recrutement a été opéré pour pallier le futur départ en retraite de deux de nos agents. Monsieur SCHILLINGER dispose de nombreuses compétences, notamment son diplôme de paysagiste, où il pourra épauler son collègue préposé aux espaces verts. Monsieur le Maire lui souhaite une bonne intégration au sein de l'équipe ainsi qu'un épanouissement professionnel à Ruelisheim.

Après avoir fait ce petit tour d'horizon, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

**Avant d'ouvrir la séance, il propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :**

**Il s'agit du point :**

- **Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la caserne des pompiers**
- **Fixation d'un loyer**

**Ces deux points seront respectivement examinés en points 8 et 9, les divers passant en point 10.**

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 décembre 2023,
2. Participation au GAS du Haut Rhin,
3. Attribution des marches – travaux de voirie/réseaux secs rue des Pierres/rue de l'III
4. Acquisition de parcelle- chemin rural
5. Rapport d'activité 2022 de M2A,
6. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
7. Interventions des délégués communautaires,
8. **Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la caserne des pompiers,**
9. **Fixation d'un loyer,**
10. Divers

Les informations aux membres du Conseil Municipal à savoir :

- Néant.

**AGENDA :**

- Samedi 13/01/2024 : crémation des sapins
- Week-end du 03 et 04 février 2024 : tournoi ASTRW
- Week-end du 10 et 11 février 2024 : tournoi ASTRW
- Mardi 13/02/2024 : don du sang
- Samedi 24/02/2024 : portes ouvertes au tennis de table
- Vendredi 1<sup>er</sup>/03/2024 : AG AOP au foyer
- Samedi 02/03/2024 : AG Arboriculteurs au foyer
- Dimanche 10/03/2024 : AG UNC au foyer
- Jeudi 07/03/2024 : AG Pass'Temps au foyer
- Vendredi 08/03/2024 : AG des Amis de Talloires au foyer
- Vendredi 15/03/2024 : AG ASCL Ruelisheim (MDA)
- Week-End du 16 et 17 mars 2024 : soirée familiale NBR au foyer
- Week-End du 23 et 24/03/2024 : exposition artistique au complexe
- Vendredi 29/03/2024 : Bol de Riz

Monsieur FAIVRE ajoute que la journée « citoyenne » aura finalement lieu le **samedi 25 mai 2024** et Monsieur SCHIRCK précise que celle des « nouveaux arrivants » a été décalée au **samedi 1<sup>er</sup> juin 2024**.

**POINT 1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 décembre 2023,**

Monsieur le Maire Présente le procès-verbal de ladite séance en redonnant lecture de l'ordre du jour. Il le soumet à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**POINT 2. Participation au GAS du Haut-Rhin**

Monsieur le Maire rend compte des débats récents de l'Assemblée générale du Groupement d'Actions Sociales (GAS) qui se sont déroulés à la M.J.C. de Bollwiller. Il précise que ce groupement est un genre de « Comité d'Entreprise » au profit des petites Communes du Département.

L'assemblée des délégués du G.A.S a décidé de maintenir la « subvention aux œuvres sociales GAS 68 » pour 2024.

La cotisation annuelle individuelle à payer par les agents est maintenue à 35 €, et la subvention à verser par la collectivité employeur s'élève à 90 € par agent en activité.

**Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité**

- **Approuve** les propositions
- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024

Détails du vote : approuvé à l'unanimité  
**18 VOIX sur 18.**

**POINT 3 : attribution des marchés – travaux de voirie/réseaux secs rue des Pierres/rue de l'III**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 septembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal l'a autorisé à lancer le marché relatif aux « travaux de voirie dans la rue de l'III et la rue des Pierres » et explique au Conseil Municipal que la date limite de réception des offres avait été fixée au 29 novembre 2023 pour une mise en ligne le 26 octobre 2023.

**LOT 1 : VOIRIE**

6 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

**OFFRES DE PRIX AVANT NEGOCIATION EVENTUELLE :**

<b>ENTREPRISE</b>	<b>OFFRE DE BASE</b>	<b>MONTANT TOTAL TTC</b>
TPS	389 950.80	467 940.96
COREL	466 863.00	560 235.60
LINGENHELD	512 808.46	615 370.15
EUROVIA	540 786.56	648 943.87
ROYER FRERES	613 251.25	735 901.50
TP PAYS DE SIERENTZ	698 798.70	838 558.44

Conformément au règlement de consultation, une négociation a été engagée avec les six candidats.

Ci-joint les nouvelles offres.

**LOT 1 : VOIRIE****OFFRES DE PRIX APRES NEGOCIATION :**

ENTREPRISE	MONTANT TOTAL HT	MONTANT TOTAL TTC
TPS	379 032.18	454 838.62
COREL	456 863.00	548 235.60
LINGENHELS	507 647.79	609 177.35
EUROVIA	494 908.06	593 889.67
ROYER FRERES	564 191.15	677 029.38
TP PAYS DE SIERENTZ	660 364.77	792 437.72

Aussi et compte tenu des critères de pondération établis à l'article 4-2 du Règlement de la consultation, nous obtenons le classement suivant :

Entreprise	Prix HT après négociation	Valeur technique pondérée (20 points)	Valeur financière pondérée (50 points)	Valeur délai Pondérée (30 points)	Note totale pondérée (100 points)	Classement
TPS	379 032.18	3.65	10	4.24		Offre anormalement basse
COREL	456 863.00	1.15	8.30	4.50		Offre irrégulière
<b>LINGENHELD</b>	<b>507 647.79</b>	<b>3.95</b>	<b>7.47</b>	<b>6.00</b>	<b>17.42</b>	<b>1</b>
EUROVIA	494 908.06	3.80	7.66	5.14	16.60	2
ROYER FRERES	564 191.15	3.80	6.72	3.00		Offre inacceptable (excède l'estimation)
TP PAYS DE SIERENTZ	660 364.77	3.45	5.74	3.27		Offre inacceptable (excède l'estimation)

Au vu du classement obtenu, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la mieux disante, à savoir l'offre de LINGENHELD pour 507 647.79 € HT.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- ▀ **Valide** la proposition de Monsieur le Maire,
- ▀ **Décide** d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise LINGENHELD pour 507 647.79 € HT,

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au BUDGET PRIMITIF 2024
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché et tout acte y afférent.

## LOT 2 : RESEAUX SECS

5 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

### OFFRES DE PRIX AVANT NEGOCIATION EVENTUELLE :

ENTREPRISE	OFFRE DE BASE	MONTANT TOTAL TTC
ETPE	176 497.20	211 796.64
HUBER ELECTRICITE	185 957.97	223 149.56
SOBECA	221 051.61	265 251.93
RLA	240 751.52	288 901.82
CREATIV TP	248 714.22	298 457.06

Bien que le règlement de consultation prévoyait la possibilité d'effectuer une négociation, celle-ci n'a pas été engagée dans la mesure où l'entreprise ETPE répondait à tous les critères dont une offre de prix proche de l'estimation.

Aussi et compte tenu des critères de pondération établis à l'article 4-2 du Règlement de la consultation, nous obtenons le classement suivant :

Entreprise	Prix HT	Valeur technique pondérée (20 points)	Valeur financière pondérée (50 points)	Valeur délai Pondérée (30 points)	Note totale pondérée (100 points)	Classement
<b>ETPE</b>	<b>176 497.20</b>	<b>4.00</b>	<b>10</b>	<b>4.80</b>	<b>18.80</b>	<b>1</b>
HUBER ELECTRICITE	185 957.97	3.81	9.49	5.33	18.63	2
SOBECA	221 051.61	4.00	7.98	6.00	17.98	3
RLA	240 751.52	4.00	7.33	3.43	14.76	4
CREATIV TP	248 714.22	3.63	7.10	3.00	13.73	5

Au vu du classement obtenu, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre la mieux disante, à savoir l'offre de ETPE pour 176 497.20 € HT.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- ▀ **Valide** la proposition de Monsieur le Maire,
- ▀ **Décide** d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise ETPE pour 176 497.20 € HT,
- ▀ **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au BUDGET PRIMITIF 2024
- ▀ **Autorise** Monsieur le Maire à signer les pièces du marché et tout acte y afférent.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité  
**18 VOIX sur 18.**

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la réfection des voiries est un coût important pour la commune mais que ce n'est pas du luxe concernant la rue de l'Ill et la rue des Pierres.

Bien entendu, des subventions ont été sollicitées auprès de l'agence de l'eau : 150 000.00 € sont espérées. Le SIVOM devrait abonder cette somme et Territoire Energie d'Alsace subventionne l'enfouissement des réseaux Basse Tension dans la rue des Pierre à hauteur de 50 000.00 € HT environ.

#### **POINT 4 : Acquisition de parcelles- chemin rural**

Monsieur le Maire rappelle le permis de construire PC 068 289 86J 5173 du 16 octobre 1986 accordé à Monsieur André MOYSES, lequel prévoyait la rétrocession à la commune d'une bande de terrain issues des parcelles mères 46 – 47 – 48 - et 49 sises en section 4, de manière à permettre l'élargissement du chemin de Sausheim (cf article 4 de l'arrêté du 16 10 1986 délivrant le permis).

Ces parcelles sont dorénavant identifiées et découpées comme suit :

Section 4, parcelle 167/49 (issue de la parcelle mère 49) pour 0.23 ares,  
Section 4, parcelle 165/48 (issue de la parcelle mère 48) pour 0.74 ares,  
Section 4, parcelle 163/47 (issue de la parcelle mère 47) pour 0.18 ares,  
Section 4, parcelle 161/46 (issue de la parcelle mère 46) pour 0.24 ares,  
Soit au total : 1.39 ares.

Par conséquent et

VU le PC 068 289 86J 5173,

VU le croquis 764 T de Monsieur JUNG Marc, architecte, en date du 12/09/2022 approuvé par les parties,

VU le PVA 764

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'acquérir ces parcelles à titre gratuit résultant des conditions de délivrance du permis de construire à Monsieur MOYSES André.



## LE CONSEIL MUNICIPAL

- ▣ Valide l'acquisition des 4 parcelles ci-après, à titre gratuit, résultant du permis de construire accordé à Monsieur MOYSES André :
  - section 4 – parcelle 167/49 pour 0.23 ares ;
  - section 4 – parcelle 165/48 pour 0.74 ares ;
  - section 4 – parcelle 163/47 pour 0.18 ares ;
  - section 4 – parcelle 161/46 pour 0.24 ares ;
- ▣ Dit que les frais d'acte seront à la charge de la commune
- ▣ Demande le versement de ces 4 parcelles au domaine public et leur radiation du Livre Foncier
- ▣ Demande la levée des servitudes éventuelles grevant ces parcelles
- ▣ Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférant

Détails du vote : approuvé à l'unanimité  
**18 VOIX sur 18.**

### **POINT 5 : Rapport d'activité 2022 de M2A**

Monsieur le Maire fait part au Conseil du rapport 2022 de M2A.  
Il retrace toutes les actions de M2A au cours de l'année 2022.  
Il est consultable en mairie.

### **POINT 6. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,**

Néant.

### **POINT 7. Interventions des délégués communautaires,**

M2A : conseil d'agglomération DUSSOURD Francis MONGIN Paulette (suppléante)	L'atelier de collecte des bio-déchets va avoir lieu le 18/01. Il sera suivi de deux autres ateliers en février puis en mars.  Mme LARGER vous fera suivre le lien pour une inscription éventuelle.
---	--

	L'atelier « tarification de l'eau » par M2A est également proposé courant janvier.  Mme LARGER vous fera suivre le lien pour une éventuelle inscription.
SYNDICAT DU DOLLERBAECHLEIN : <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ VOGEL Maurice</li> <li>▣ FRARE Francis</li> <li>▣ VOGT Pascal</li> <li>▣ NISSELI Michaël</li> </ul>	RAS.
SYNDICAT DES RIVIERES DE HAUTE ALSACE : <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ DUSSOURD Francis,</li> <li>▣ VOGEL Maurice.</li> </ul>	Une prochaine réunion est prévue en mars avec visite d'un site. Monsieur le Maire fera suivre l'information à M. VOGEL.
SYNDICAT DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNALES : <ul style="list-style-type: none"> <li>▣ DUSSOURD Francis,</li> <li>▣ FRARE Francis</li> </ul>	Un courrier relatif au renouvellement des membres du bureau exécutif nous est parvenu. A voir si on se porte candidat.

### **POINT 8. Marché de maîtrise d'œuvre pour la caserne des pompiers**

Monsieur le Maire fait part du projet d'extension et de réaménagement de la caserne des pompiers qui consiste à étendre la surface au sol du rez-de-chaussée afin de rendre le bâtiment plus fonctionnel (construction d'un nouveau garage pour un plus gros véhicule, installation de vestiaires et sanitaires aux normes notamment) et explique au Conseil Municipal qu'un marché de maîtrise d'œuvre va être nécessaire vu le coût estimé de ces travaux.

Le coût des travaux est en effet estimé à environ 500 000.00 € HT et le coût de la maîtrise d'œuvre sera supérieur à 40 000.00 € HT, nécessitant un marché de maîtrise d'œuvre.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces travaux et de l'autoriser à lancer ce marché de maîtrise d'œuvre relatif aux travaux de la caserne des pompiers.

Aussi, après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- ▣ Approuve le projet de travaux à la caserne des pompiers d'un montant estimé à 500 000.00 € HT environ,

- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de marché public relative à la maîtrise d'œuvre pour ces travaux.

Détails du vote : approuvé à l'unanimité  
18 VOIX sur 18.

### **POINT 9. Fixation d'un loyer**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 14/12/2023 par laquelle le Conseil Municipal a fixé un loyer communal à 650 €/mois pour un logement communal, historiquement réservé au curé de la paroisse « sel de terre ». Monsieur le Maire rappelle qu'un bail précaire avait alors été proposé au Conseil Municipal de manière à pallier la survenue de l'évènement « attribution du logement au curé de la paroisse », même si cette option était déjà peu probable.

Aussi et après vérification auprès d'un notaire, il s'avère que la commune n'est pas éligible, dans ces conditions, à proposer un bail dérogatoire.  
La commune doit donc proposer un bail classique.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le prix du loyer de ce logement sis 24 rue principale à Ruelisheim, situé au-dessus de l'école maternelle, à 650 € /mois hors charge via un bail classique.

Ainsi, après en avoir délibéré,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Valide le prix du loyer mensuel à 650 € hors charges.
- Valide l'option d'un bail classique d'habitation.

**Cette délibération annule et remplace cette du 14/12/2023.**

Détails du vote : approuvé à l'unanimité  
18 VOIX sur 18.

Le bail débutera au 1<sup>er</sup> mars 2024, ce qui laisse le temps au service technique de remettre en état le logement. Il sera loué à un agent du service périscolaire.

### **POINT 10. Divers.**

- **Virement de Crédits :**

Monsieur le Maire informe le CM qu'il a procédé à un virement de crédit de 103 000 € du compte 231 au compte 10222 pour régulariser une anomalie de FCTVA qui date de 2016. Un titre de 102 592.83 € avait été émis à tort.

**Clôture provisoire du budget au 31/12/2023 :****Fonctionnement**

Recettes 2023 :	1 899 875.99 €
Dépenses 2023 :	1 442 086.37 €
Solde 2023 :	+ 457 789.62 €
Résultat reporté de fin 202 :	+ 597 759.15 €
<b>Résultat final fin 2023 :</b>	<b>+ 1 055 548.77 €</b>

**Investissement :**

Recettes 2023 :	286 273.39 €
Dépenses 2023 :	1 172 721.11 €
Solde 2023 :	- 886 447.72 €
Résultat reporté de fin 2022 :	+ 2 048 497.65 €
<b>Résultat fin 2023 :</b>	<b>+ 1 162 049.93 €</b>

**Mission de maîtrise d'œuvre au complexe sportif – devis en cours société ARPEN.**

Monsieur le Maire explique qu'il a fait appel à la société ARPEN pour nous proposer un contrat de maîtrise d'œuvre pour coordonner les travaux du Complexe Sportif.

Le devis sera de l'ordre de 10 000.00 € à 15 000.00 €.

Les travaux comprendront la réfection des vestiaires et des sanitaires, ainsi que celle du parking.

Plusieurs corps de métiers vont donc se succéder.

Assurer seuls ce suivi des travaux n'est pas garant du respect des normes en vigueur.

Nous avons donc préféré confier ce suivi à un bureau d'études.

*PAROLES AUX ADJOINTS ET AUX MEMBRES DU CONSEIL*

Monsieur GIRARD remercie l'ensemble des élus pour leur participation à la cérémonie des vœux qui fut une très belle réussite.

Levée de séance 20h30.

**Tableau des signatures**  
**pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**  
**de la Commune de Ruelisheim de la séance du 11 janvier 2024**

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 14 décembre 2023,
2. Participation au GAS du Haut Rhin,
3. Attribution des marchés- travaux de voirie rue des Pierres/rue de l'III,
4. Acquisition de parcelles- chemin rural,
5. Rapport d'activité 2022 de M2A,
6. Compte-rendu des décisions prises par le Maire suivant les délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal,
7. Interventions des délégués communautaires,
8. Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la caserne des pompiers,
9. Fixation d'un loyer,
10. Divers

Nom-Prénom	Qualité	Signature	Procuration
DUSSOURD Francis	Maire		
FAIVRE Jean-Michel	1 <sup>er</sup> Adjoint		
MONGIN Paulette	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
SCHIRCK Damien	3 <sup>ème</sup> Adjoint		
NICOLOSI Nathalie	4 <sup>ème</sup> Adjoint		
GIRARD Francis	5 <sup>ème</sup> Adjoint		
VOGEL Maurice	Conseiller municipal		
KOEGLER Sabine	Conseillère municipale		
SCHMUCK Corinne	Conseillère municipale		
FRARE Francis	Conseiller municipal		
VOGT Pascal	Conseiller municipal		
RAMUNDI Robert	Conseiller municipal		
COLARD Laurence	Conseillère municipale		
FUCHEY Françoise	Conseillère municipale		
PETERSCHMITT Ghislain	Conseiller municipal	A donné procuration à Damien SCHIRCK	
BOTTLAENDER Valérie	Conseillère municipale		
NISSLÉ Michaël	Conseiller municipal	A donné procuration à Robert RAMUNDI	
SOUBAYA Alexia	Conseillère municipale		